



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

171 / VOI / 2025

ARRÊTE

Réglementant le stationnement et la circulation Rue de Mulhouse

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
- Vu la demande de la l'entreprise SOGEA EST, en date du 14 mai 2025 pour la création d'un branchement particulier d'assainissement,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue de Mulhouse, afin de permettre le bon déroulement des travaux d'assainissement,

Arrête :

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue de Mulhouse, au niveau du n° 02. Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par panneaux B6. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 2 : Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 : La circulation au niveau des travaux, rue de Mulhouse, se fera sur une voie restreinte, pour les deux sens de circulation. La restriction de chaussée sera complétée par un dispositif conique K5a.

Article 4 : Une voie de circulation sera supprimée au niveau du 02 rue de Mulhouse. La circulation rue de Mulhouse, vers la rue de Habsheim et la rue du Gers, au niveau du feu tricolore, utilisera la voie la plus à droite.

Article 5 : La circulation provenant de la rue de Habsheim et de la rue du Gers, en direction de la rue de Mulhouse, utilisera la voie la plus à gauche.

Article 6 : Etant donné que le tourne à droite rue de l'Île Napoléon en direction de la rue de Mulhouse, sera interdit, une déviation en amont, par la rue Pasteur sera indiquée.

Article 7 : Si la circulation des piétons est impossible, ils seront renvoyés sur le trottoir d'en face par une signalisation adéquate de type KC1 « piétons prenez le trottoir d'en face » et par les passages protégés.

Article 8 : Le chantier sera signalé par des panneaux temporaires K8. Une pré signalisation par panneaux AK5, AK3 + B3 et B14 limitant la vitesse à 30 Km/h sera mise en place ainsi qu'une post signalisation par panneaux B31.

Article 9 : Toute la signalisation devra être parfaitement maintenue en état par l'entreprise, pendant toute la durée du chantier.

Article 10 : La signalisation sera mise en place et maintenue en état par l'entreprise SOGEA EST, 14 rue des Artisans, 68120 RICHWILLER, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) du 15 juillet 1974.

Article 11 : Ces mesures s'appliqueront du 02 au 06 juin 2025.

Article 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 12 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise SOGEA EST, 14 rue des Artisans, 68120 RICHWILLER,
- Collectivité européenne d'Alsace, Centre routier de Rixheim, 20 impasse de l'Aérodrome 68170 RIXHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 21 mai 2025

Le Maire :



Rachel BAECHEL